



Comité Directeur

EXTRAIT PROCÈS VERBAL du mardi 17 septembre 2024

Le Comité Directeur valide les dispositions, ci-dessous :

1/ Composition des groupes pour la Saison 2024/2025

Validation des groupes Futsal D2 et Féminines D1.

SENIORS D3 Groupe E : demande de changement de groupe de LESIGNY. Une demande a été faite au club possédant la même alternance dans le groupe D, suite au refus de ce dernier, le Comité ne peut accéder à cette demande.

CDM D1 : retrait de l'équipe d'OTHIS. Conformément à l'article 14.8 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de PONTIERRY (descendant supplémentaire en fin de saison) accède à cette poule.

U18 D2 Groupe A : retrait de l'équipe de COULOMMIERS. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de BRIE FC accède à cette poule.

U18 D3 Groupe B : demande de changement de groupe de BRIE FC. Au vu de la situation géographique et de l'accession de l'équipe 1 de Brie FC en D2, le Comité accède à cette demande.

U16 D2 Groupe B : retrait de l'équipe de POMMEUSE. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de CLAYE SOUILLY accède à cette poule.

U16 D2 Groupe C : retrait de l'équipe de GATINAIS. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de PAYS CRECOIS accède à cette poule (refus de BOISSISE).

VETERANS D2 Groupe C : retrait de l'équipe de Sénart Moissy. Conformément à l'article 14.8 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de HERICY (descendant supplémentaire en fin de saison) accède à cette poule.

VETERANS D3 Groupe C : accession de HERICY en D2. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de DAMMARIE CITY accède à cette poule.

FUTSAL D1 : retrait de l'équipe de MELUN FUTSAL. Conformément à l'article 14.11 du R.S.G. (vacance dans un groupe), le club de LE MEE accède à cette poule.

2/ Ententes

PRESLES / VAL YERRES

Club support : PRESLES

Catégorie en entente : SENIORS D3

MELUN / DAMMARIE CITY

Club support : MELUN

Catégorie en entente : U16 D2

MELUN / DAMMARIE CITY

Club support : MELUN

Catégorie en entente : U14 D2

PRESLES / CHEVRY

Club support : PRESLES

Catégorie en entente : U14 D4

POMMEUSE / REBAIS

Club support : POMMEUSE

Catégorie en entente : U18 D2

Le comité n peut valider l'entente ci-dessous :

PRESLES / VAL YERRES

Club support : PRESLES

Catégorie en entente : CDM D1

RSG Article 11.5 : « ... Les clubs ayant des équipes Seniors en compétitions de District ont la possibilité de constituer des ententes. Ceci est possible, hormis dans les compétitions des 2 premières divisions de District (D1 et D2) pour les Seniors du Dimanche après-midi et la 1ère division de District (D1) pour les équipes du dimanche matin. ... »